



Communiqué

Une consultation en trompe-l'œil

Paris, le 10 novembre 2018

Avant la mise en ligne du questionnaire élaboré par la Dgescop pour consulter « les professionnels de l'éducation » sur les nouveaux programmes, l'APPEP a appelé tous les professeurs de philosophie à se prononcer sur le projet de programme de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » (HLP) de la classe de première¹.

Elle a depuis lors pris connaissance avec consternation du questionnaire proposé aux professeurs. Ce questionnaire stéréotypé, le même pour tous les programmes d'enseignement de toutes les disciplines, soumet le contenu des programmes à des normes extérieures qui ne permettent pas de l'évaluer. Il est par exemple demandé si le programme d'HLP « s'inscrit dans la continuité des apprentissages du collège » ou s'il « prend en compte la place du numérique dans l'enseignement ». À l'image des enquêtes de satisfaction confectionnées par des entreprises de communication, on est sommé de répondre en disant si l'on est « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ». Mais il n'est pas possible de dire que l'on trouve ces questions hors-sujet.

Aucune question n'invite à se prononcer sur la nature non disciplinaire de ce programme ni sur l'absence de cadrage horaire, s'agissant des deux disciplines en charge de cet enseignement. Mais comment juger valablement d'un programme d'enseignement sans se prononcer sur ces deux caractéristiques majeures qui conditionnent et orientent le contenu de ce programme ?

Il manque même à ce projet de programme une de ses parties essentielles : la définition de l'épreuve d'examen. N'est-il pas incongru de demander à des professeurs de se prononcer sur un programme d'enseignement sans soumettre à leur appréciation les épreuves d'examen qui en déterminent le contenu et en permettent l'évaluation ?

Certes, trois encarts d'« expression libre » invitent à se prononcer sur les « points faibles » et « les points forts » du programme et à proposer des « pistes d'amélioration ». Mais les quelques jours dont disposera le personnel de la Dgescop pour faire la synthèse

¹ <http://www.appep.net/communiqué-sur-le-programme-de-hlp/>

de plusieurs dizaines de milliers de questionnaires laissent penser que cette « expression libre » ne sera guère prise en compte : la brièveté des délais impose un traitement numérique des résultats qui donnera la priorité aux questions fermées.

Cette consultation éclair ne s'accompagne pas de la part de l'institution de réunions d'information et de concertation sur les enjeux de cette réforme systémique des programmes. Seuls quelques IPR ont relayé de façon strictement factuelle l'information, si bien que la plupart des professeurs de philosophie ne sont sans doute pas même au courant qu'ils sont appelés à se prononcer sur un programme d'enseignement prévu pour s'appliquer à la rentrée prochaine. Dans ce contexte, les deux semaines qui leur sont laissées pour répondre à ce questionnaire sont un délai dérisoire.

Malgré tous les défauts de ce questionnaire, l'APPEP continue d'appeler les professeurs de philosophie à se mobiliser pour y répondre. Elle les invite particulièrement à utiliser la partie d'« expression libre ». En effet, le ministère prendra prétexte d'une faible participation pour laisser croire que les professeurs de philosophie se résignent à ce programme qui bouleverse leur enseignement.

L'APPEP exige qu'un délai plus important soit donné pour répondre à ce questionnaire et demande des garanties que la partie intitulée « expression libre » soit réellement prise en compte.

Elle demande enfin que la réforme conduite à marche forcée soit remise à plat et, en tout état de cause, ne s'applique pas à la rentrée 2019.